

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2011

**Droit au choix
et droit au risque
des personnes âgées.
Former et agir**

**Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de réception des dossiers

- 3 mars 2011
- 30 août 2011

Aider les personnes vulnérables

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a considérablement renforcé le droit des personnes âgées à choisir leur mode de vie. Pourtant, de nombreux aidants, professionnels ou familles, témoignent de la difficulté à le mettre en œuvre à domicile comme en établissement.

Comment recueillir le consentement d'une personne qui n'a plus l'usage de la parole ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment les aidants peuvent-ils prendre en compte les rythmes individuels des personnes dans l'organisation de leur travail et de la vie quotidienne ? Il n'existe pas de réponse « toute faite » mais la tendance actuelle consiste à prendre en charge et parfois à surprotéger les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.

Des établissements et services parviennent à « faire autrement » quels que soient l'âge ou l'état de dépendance de la personne, lui laissant la possibilité de gérer librement son argent ou, bien que vivant en établissement, de faire du vélo, d'élever des lapins, de vivre à son rythme et circuler à sa guise... d'être citoyenne à part entière. Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, la négociation entre tous les acteurs concernés (personnes âgées, familles, personnels de toutes les catégories, bénévoles...).

Objectifs

En 2011, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées le droit de rester actrices de leur vie. Pour cela, cet appel à projets vise à

encourager une meilleure concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risques et à permettre une plus grande liberté de parole et de choix des personnes âgées.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les associations (d'aide à domicile de bénévoles, de familles...);
- les établissements publics ou privés à but non lucratif ;
- les collectivités locales.

Appel à

Quels sont les initiatives concernées ?

Le jury retiendra des projets qui permettent une meilleure prise en compte des désirs, des rythmes et habitudes de vie des personnes âgées, de leur intimité, dans l'organisation quotidienne comme dans les grandes étapes de vie.

Ils peuvent concerner :

- la formation et le soutien aux équipes professionnelles ou bénévoles, aux aidants ;
- la mise en œuvre d'actions concrètes, à domicile ou en établissement.

La brochure *Jusqu'au bout de la vie : vivre ses choix, prendre des risques*, téléchargeable sur www.fondationdefrance.org, présente des exemples de projets soutenus.

Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque des personnes âgées ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus sur l'acceptation des risques et la liberté de choix des personnes âgées ;
- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact du projet sur les pratiques en impliquant autant que possible les bénéficiaires dans cette évaluation ;
- pour les organismes concernés, indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets de formation-action et aux initiatives prévoyant des échanges de pratiques ouverts à toutes les catégories de professionnels et aux bénévoles.

La Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de construction ou de réhabilitation du bâti ;
- les formations professionnelles qualifiantes ou les formations « clé en main » ;
- les frais liés au remplacement des salariés en formation ;
- les organismes de formation eux-mêmes.

projets

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur **www.fondationdefrance.org** ou disponible sur demande par courrier, courriel et téléphone.

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le 3 mars 2011 ou avant le 30 août 2011 en deux exemplaires par voie postale et par mail.

Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection. Après instruction, les dossiers

seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Fondation de France

Programme Personnes âgées

40 avenue Hoche

75008 Paris

Tél. : 01 44 21 31 31

Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personnesagees@fdf.org

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org